

Monsieur le Président

Clubs de Départemental 1

**OBJET : statut obligation éducateurs en Départemental 1 saison 2024/2025.**

Vesoul, le 21 août 2024

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous pour rappel le statut obligation éducateurs en Départemental 1 pour la saison 2024/2025, validé par le Comité Directeur du 20 août 2024 :

**OBLIGATIONS EDUCATEURS EN DEPARTEMENTAL 1 :**

- *Licence Educateur Fédéral avec minimum CFF3 certifié ou Certificat Fédéral Initiateur seniors*
- *Application d'une sanction financière si non-respect de l'obligation.*
- *Sanction sportive : « néant ».*
- *Objectif : répondre progressivement à cette préconisation, un plus pour la structuration de nos clubs.*

*Application : saison 2019/2020.*

A cet égard, nous demandons à chaque club du niveau départemental 1 de bien vouloir nous adresser l'identité de l'éducateur responsable de l'équipe concernée de votre club à l'aide du coupon ci-dessous **avant le 25 septembre 2024.**

Les clubs qui s'engagent à faire participer leur responsable d'équipe aux formations ci-dessous ne seront pas amendés.

Nous vous rappelons qu'en cas de manquement, votre club s'expose à l'amende financière de 20€ pour chaque rencontre concernée à compter de la journée du 29 – 30 septembre 2024.

Par ailleurs, afin de permettre aux clubs d'être en conformité avec ces dispositions, des formations sont programmées comme ci-dessous :

- **Certificats Fédéraux Initiateur Seniors**
  - Le vendredi 18 octobre 2024 de 14H00 à 21H00 au district de Haute-Saône
  - Et le mercredi 31 octobre 2024 de 9H00 à 17H00 au district de Haute-Saône

Nous incitons les clubs ne disposant pas à ce jour d'un éducateur possédant ces diplômes de bien vouloir inscrire les intéressés à ces formations.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre écoute,

Recevez, Monsieur le Président, nos salutations sportives.

Le Président du District,

**Philippe PRUDHON**

Copies :

Bureau du District/Directeur Administratif.



**COUPON REPONSE EDUCATEUR DEPARTEMENTAL 1 SAISON 2024/2025**

**A RETOURNER AU SECRETARIAT DU DISTRICT AVANT LE 25 SEPTEMBRE 2024**

CLUB : .....

EDUCATEUR RESPONSABLE EQUIPE DEPARTEMENTAL 1 :

NOM : .....

PRENOM : .....

NUMERO DE LICENCE : .....

NIVEAU DE DIPLOME : .....

---

5 RUE LOUIS PAQUET – BP 50325 – 70006 VESOUL CEDEX  
03.84.76.30.18 – [secretariat@haute-saone.fff.fr](mailto:secretariat@haute-saone.fff.fr)